

**16 mai 2024**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 10 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 10 mai 2024

**Présents** : **Bazoges-en-Pailleurs** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : ALATARE Frédéric, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – **La Merlatière** : Philippe BELY – **L'Oie** : Jean-Pierre RATOUIT – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLET, Catherine SOULARD – **Sainte-Florence** : Christelle GRÉAU – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

**Excusés** : **Essarts en Bocage** : Nathalie BODET pouvoir à Caroline GILBERT, Caroline GILBERT – **Chavagnes-en-Pailleurs** : Eric SALAÛN pouvoir à Jacky DALLET

**Secrétaire de séance** : Marylène DRAPEAU

En exercice : 30  
Présents : 27  
Votants : 28  
Quorum : 16

**N° 125-24 – Désignation par élection de délégués au Syndicat Mixte du Bassin du Lay (SMBL)**

Vu les arrêtés N° 2023-DCL-BCL-1434 et 1435 modifiant les limites territoriales de la commune des Essarts-en-Bocage et érigeant les territoires des anciennes communes de L'Oie et Sainte-Florence en communes séparées.

Considérant que le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL) regroupe 11 Communautés de communes, intervient sur le bassin versant du Lay pour la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations.

Considérant que deux communes sont concernées par ce périmètre : Sainte-Florence et l'Oie.

Considérant que les compétences du Syndicat sont les suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques,
- L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation...

Considérant qu'en application des statuts du Syndicat, la Communauté de communes doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants et qu'il convient de remplacer les délégués qui ne sont plus élus,

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- De désigner Alain CONIL et Maxime SIONNEAU membres titulaires, Nicolas METAIS et Véronique MASSON membres suppléants au Syndicat Mixte du Bassin du Lay (SMBL).
- De désigner Maxime SIONNEAU pour siéger à la CLE du SAGE.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 30 mai 2024

Le Président,  
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).